



## TERMES DE REFERENCE

### Spécialiste en développement local – projet Approche paysage Atsimo andrefana

#### 1. Contexte

Le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts, l'ONG SAGE et la Fondation Tany Meva ont établi un accord de coopération pour la mise en œuvre du projet « Approche paysage à la conservation et à la gestion de la Biodiversité menacée à Madagascar, axée sur le paysage forestier épineux et sec de la Région Atsimo Andrefana » avec l'appui financier du FEM/PNUD.

Ce projet a pour objectif d'améliorer la gouvernance environnementale en intégrant la gestion de la biodiversité et des écosystèmes dans la planification du développement et produire des activités sectorielles afin de préserver les services écosystémiques qui favorisent le bien-être de la population locale dans trois (03) districts de la Région Atsimo Andrefana à savoir Morombe, Toliara II et Betioky Atsimo.

Il y a 2 composantes principales dans la mise en œuvre :

**Composante 1: Intégration d'une protection de l'environnement à l'échelle des paysages, qui sera** conduite par le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (MEEF) avec la coordination de l'Unité de Coordination du Projet (UCP)

**Composante 2: Conservation communautaire et mise en œuvre de l'exploitation durable, dont la** Fondation Tany Meva et SAGE assurent les réalisations.

Les communautés locales sont parmi les acteurs principaux dans la conservation de la biodiversité. Le projet va intervenir dans 25 localités pour identifier et mettre en place des aires protégées communautaires basées sur les transferts de gestion des ressources naturelles. Au moins 100 000 Ha de APC seront mis en place et gérées durablement.

Parallèlement à cela, le projet vise également à la réduction des pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles. Des activités liées au développement des activités économiques des communautés ciblées sont promues :

- Le projet promeut des activités de subsistance et de production locales dans les communautés ciblées et veille à ce qu'elles soient compatibles avec la biodiversité.
- Une analyse du marché appuiera le recensement des marchés traditionnels et nouveaux
- Les activités agricoles, la sécurité alimentaire et la fourniture d'énergie font partie des aspects essentiels du projet et du cofinancement. Ces activités qui renforcent le développement local

#### **Zones d'intervention de la composante 2 du projet :**

##### **District de Toliara 2 :**

- Corridor forestier et communautés dans la Commune Ankililoaka (Fkt Ankatepoka – Ankiliabo – Ampagnolora) et Commune Milenaka (fkt Ampihamy Sud et Andranodehoka)
- Corridor forestier et communautés dans La Commune Ankililoaka dont Fkt Antanimena Maikandro et Amboboka
- Corridor forestier dans le Fokontany de Mamery (Cr Maromiandra)



- Corridor forestier et communautés dans Cr Analamisampy (Fkt Anjabetrongo) et Cr Soahazo (Fkt Analodolo) - Vorehe (Cr Basibasy))

### **District de Morombe :**

- Corridor forestier et communautés dans la Cr Antanimieva (Fkt Antanimieva – Analatelo – Andranovorindrengataka, MAnombika et Mangotroka) –
- Corridor forestier et communautés dans la Cr Befandriana et Nosiambositra

### **District de Betioky Sud**

- Corridor forestier – autour de la réserve Beza MAhafaly dans Cr Ankazombalala.

## **2. Mission**

Dans le processus de création et gestion des Aires Protégées communautaires, le spécialiste en développement local a pour principale mission de coordonner les activités liées au développement des activités économiques, réduisant les pressions s'exerçant sur les ressources naturelles.

## **3. Objectifs**

- Promouvoir une agriculture viable dans les zones ACC à multiples usages : axées sur les techniques agro-forestières qui garantissent que les ressources du sol et hydriques sont durablement préservées et que le choix de cultures de techniques de culture et agricoles sont en phase avec les meilleurs services écosystémiques et de la biodiversité en fonction du contexte particulier de chacun des sites de projet.
- Élargir l'accès à la micro-finance : développer des lignes de crédit qui répondent aux besoins des agriculteurs locaux qui utilisent des techniques durables
- Promouvoir l'écotourisme communautaire : développer des produits/circuits touristiques, les infrastructures de base. Soutenir l'adhésion des APC dans les dynamiques régionales et réseaux de communication ; développer un plan marketing des sites écotouristiques, et renforcer les capacités des communautés locales afin qu'elles puissent gérer le tourisme.
- Renforcer la participation des femmes et leur intégration dans le développement

## **4. Attributions**

- Renforcer la capacité des communautés ou autres structures en montage de projet et dans le développement de partenariat et lobbying
- Identifier les besoins en renforcement de capacités des acteurs pour chaque filière appuyée dans les pôles, et établir les plans de travail afférents ;
- Participer à l'identification et proposition des activités techniques nécessaires pour le développement et la pérennisation de ces filières ; établir les termes de référence le cas échéant
- Coordonner et superviser les organismes (ONG/Associations ou consultants) mobilisés pour mettre en œuvre les activités d'appui
- Conduire et/ou contribuer les activités de mise en œuvre générale du volet Agribusiness dans les pôles notamment dans les appuis techniques aux filières, incluant également le suivi des missions de consultants recrutés par le Projet ;



- Développer et élaborer des fiches techniques agricoles et l'organisation des filières répondant aux besoins identifiés au niveau groupements de paysans.
- Développer et élaborer une stratégie de mise en œuvre pour le volet « Accès à la micro-finance »
- Développer un plan marketing pour le volet « Ecotourisme communautaire »
- Faire un suivi évaluation périodique des activités de mise en œuvre dans les pôles, y compris la collecte des indicateurs ;
- Développer des partenariats avec les acteurs clés et parties prenantes y compris la diffusion des informations et l'initiation de partenariats ;
- Entretenir un dialogue permanent et s'assurer des bonnes relations avec les acteurs clés et parties prenantes y compris la diffusion des informations et l'initiation de partenariats ;
- Identifier tout facteur de blocage éventuel pouvant compromettre la réussite des activités et en référer aux responsables du Projet
- Représenter le volet dans différentes réunions ou événements ayant un intérêt pour le projet
- Appuyer l'équipe du projet dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités. Ainsi que toute autre tâche qui sera assignée dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

## **5. Résultats attendus**

Les activités de subsistance menées par les communautés locales cibles sont gérées durablement, assurant la protection de la biodiversité et son utilisation à des seuils de viabilité, mais également la génération de bienfaits socio-économiques

**Au moins 1 filière développée par APC à la fin du mandat**

**Au moins 25 ménages adhérents par APC au concept « micro-finance rural » à la fin du mandat**

**Au moins 1 produit/circuit touristique développé à la fin du mandat**

## **6. Principes d'intervention:**

Le consultant s'engage à:

- Travailler à temps plein pour la Fondation Tany Meva,
- Faire preuve d'éthique et d'objectivité dans l'accomplissement du mandat.
- Se prononcer préalablement s'il est en conflit d'intérêt avec le projet traité (être membre, avoir un lien de parenté, ...)
- Garder la confidentialité sur les activités du projet et les outils utilisés,
- Œuvrer dans la transparence dans ses relations avec les promoteurs (agents facilitateurs) du projet et les partenaires locaux.

## **7. Durée de la prestation**

Le contrat de prestation est de un an renouvelable à partir de la date de signature du contrat.

## **8. Modalité de paiement**

Le paiement de la prestation se fera mensuellement, sur base de la validation du rapport et des livrables spécifiques demandés et sera viré au compte bancaire du prestataire.



Les frais de mission s'alignent avec les procédures en vigueur au sein de la Fondation Tany Meva.

## **9. Administration du mandat**

La Fondation désigne comme Coordinateur du mandat, le Chef d'Antenne Toliara, en collaboration avec l'équipe de gestion de fonds de la Fondation Tany Meva. Il est responsable de la coordination des activités relevant du Contrat, de l'acceptation et de l'approbation des rapports et autres produits au nom de la Fondation, ainsi que de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement.

## **10. Produits livrables**

- Un chronogramme mensuel d'activités présenté au niveau de la réunion de coordination au début de chaque mois.
- Un rapport mensuel d'avancement stipulant le niveau d'avancement des résultats par activité avec les annexes (des annexes composées de documents justifiant les réalisations, l'évolution des indicateurs intermédiaires du volet, les problèmes rencontrés, les mesures correctives et les ajustements éventuels) et les solutions proposées pour rattraper les écarts éventuels.
- Un rapport final détaillant les réalisations et les résultats obtenus par rapport à ceux attendus du mandat à la fin de la prestation et capitalisant les bonnes pratiques et les recommandations: résultats obtenus, principaux problèmes, recommandations.

## **11. Profil**

Le consultant doit justifier de:

- Au moins niveau Bacc+4 en agronomie, économie ou domaine similaire ; ayant des expériences significatives sur le développement local et de l'agribusiness
- Au moins 5 années d'expériences dans le domaine
- Bonne capacité de communication avec les communautés locales au niveau rural
- Aptitude à travailler dans des zones enclavées
- Bonne connaissance des approches participatives ;
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Atout : Connaissance de la région Atsimo Andrefana et du Dialecte du Sud

## **12. Particularités**

- o Rigueur;
- o Intégrité;
- o Organisé
- o Esprit d'équipe.